

Comment payer ses factures par téléphone ?

Vous pouvez régler certaines de vos factures par téléphone en appelant **unserveur vocal** dédié au paiement. C'est notamment le cas pour vos factures d'électricité ou pour les amendes d'infraction routière.

Le paiement se fait **par carte bancaire**.

Vous devez alors donner de vive voix les informations suivantes :

Numéro à 16 chiffres de votre carte

Date de validité : 4 chiffres correspondant au mois et à l'année

Pictogramme : 3 chiffres situés au dos de votre carte.

À savoir

pour sécuriser le paiement, vous devez vous authentifier. Pour cela, une notification vous est généralement envoyée sur l'application mobile de votre banque. Cette notification vous invite à saisir soit un code secret, soit une empreinte biométrique. Si vous n'avez pas de smartphone, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire pour trouver une solution.

Le paiement par carte bancaire peut entraîner des frais supplémentaires en fonction de vos conditions de compte.

Attention

En cas de paiement sur un serveur vocal frauduleux, faites opposition au plus vite.

Moyens de paiement

Carte bancaire

Délivrance et retrait d'une carte

Paiement par carte

Fraude à la carte bancaire

Vol de sa carte bancaire

Perte de sa carte bancaire

Chèque

Paiement par chèque

Vol d'un chèque ou d'un chéquier

Perte d'un chèque ou d'un chéquier

Interdiction d'émettre des chèques

Espèces

Retrait d'espèces

Paiement en espèces

Questions – Réponses

- Comment payer ses factures en ligne ?

Toutes les questions réponses



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00